



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Réunion télématique du 2 avril 2019

PROCÈS-VERBAL N° 31

Participant : Alain Flament, Gilbert Leu, Jean Boquet, Lionel Chandelier,

1. Courriels reçus

Courriel de la Mairie de Deauville concernant le stade du Commandant Hebert de Deauville, réquisitionné pour la Coupe du Monde Féminines – terrain indisponible les 13 avril et 4 mai 2019. Demande de disputer deux matches de Régional 1 sur le terrain synthétique de Touques

La Commission,

Pris connaissance,

Constatant que le Parc des Loisirs de Touques ne dispose pas d'éclairage classé,

Fixe la rencontre du 13 avril 2019 AST DEAUVILLE / SC FRILEUSE le DIMANCHE 14 AVRIL à 15 HEURES sur le terrain synthétique de Touques.

Concernant la rencontre du 4 mai AST DEAUVILLE / STADE SOTTEVILLE CC, après un accord entre les deux clubs, fixe la rencontre le SAMEDI 4 MAI à 17 HEURES sur le terrain synthétique de Touques.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Président : Alain Flament

Secrétaire de séance : Lionel Chandelier